

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 novembre 2023

**CP20231127_24
id. 2755**

Le 27 novembre 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. BERTELLI, M. BELLOC, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme HEULLAND), Mme BOURDONCLE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à M. BELLOC), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. GONZALEZ (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme SINOPOLI (pouvoir à M. VAISSIÈRES).

Sont absents :

Monsieur LOPEZ.

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**AVENANT N°11 À LA CONVENTION D'ACCUEIL AU RESTAURANT
UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE ENTRE L'UNIVERSITÉ
TOULOUSE JEAN-JAURÈS ET LE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

Dans le cadre de la convention d'accueil au restaurant du centre universitaire de Tarn-et-Garonne, signée le 26 juin 2013 entre le Département de Tarn-et-Garonne et

l'Université Toulouse Jean-Jaurès (UT2J), les tarifs des repas pour les personnels de cette université sont fonction des catégories indiciaires des agents.

L'avenant qui est soumis en annexe aux membres de la commission permanente concerne la mise à jour des tarifs pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024, telle qu'elle a été votée lors du conseil d'administration de l'établissement le 4 juillet 2023 et selon le détail ci-après :

Tranches	Subvention Université Toulouse Jean Jaurès	Part agent	Indice majorés
Tarif 1	5,10 €	0,00 €	Gratuité pour raison sociale
Tarif 2	2,50 €	2,60 €	362 à 390
Tarif 3	2,20 €	2,90 €	391 à 458
Tarif 4	1,80 €	3,30 €	459 à 519
Tarif 5	1,05 €	4,05 €	520 à 669
Tarif 6	0,15 €	4,95 €	>670
Tarif 7	0,00 €	5,10 €	Non subventionné
Tarif 8	Non subventionné		

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la convention d'accueil au restaurant du centre universitaire de Tarn-et-Garonne, signée le 26 juin 2013 avec l'Université Toulouse Jean-Jaurès (UT2J),

Considérant la mise à jour des tarifs pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024 votée lors du conseil d'administration de l'Université Toulouse Jean Jaurès le 4 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et tel que ci-annexé, l'avenant n° 11 à la convention d'accueil des personnels de l'Université Toulouse Jean-Jaurès au restaurant du centre universitaire de Tarn-et-Garonne, à conclure avec l'Université Toulouse Jean Jaurès portant révision des tarifs, pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023 Reçu en préfecture le 01/12/2023 Publié le 01/12/23 ID : 082-228200010-20231127-2947-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL